

## Légère baisse de la mortalité sur la route

**NE PAS SE RÉJOIR** trop vite... et rester très prudent durant ce long week-end de Pentecôte pour lequel Bison futé prévoit un très fort trafic sur les routes aujourd'hui et lundi lors des retours. Le nombre de morts sur la route a en effet légèrement diminué au mois d'avril : - 5 % par rapport au mois d'avril 2015, selon des chiffres publiés hier par la Sécurité routière. Mais cela ne doit pas faire oublier le mauvais bilan de ces deux dernières années en la matière. D'autant que cette diminution intervient après un mois de mars particulièrement meurtrier (+ 14,2 % par rapport à mars 2015).

### 3 464 victimes en 2015

La France a comptabilisé 3 384 victimes en 2014 (3,5 % de plus qu'en 2013), puis 3 464 en 2015 (+ 2,4 %). L'ensemble de mesures préventives prises depuis plusieurs mois pour inverser cette courbe, comme l'interdiction du kit mains libres au volant, « commence à porter ses fruits », selon le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. « Mais il nous faut des résultats sur la durée, a-t-il ajouté, et notre plan va encore se déployer dans les mois qui viennent. »

# La bataille des vitres teintées

**AUTOMOBILE.** Une association de professionnels a déposé hier un recours contre le décret qui interdira en janvier les vitres qui laissent passer moins de 70 % de luminosité.

**HIER, SOUS LES NÉONS** de l'atelier Carchocs (Paris XVI<sup>e</sup>), Benoît Lombard, spécialiste des vitres teintées, comparait les fenêtres d'une petite Golf noire. « L'une est surteintée et sera bientôt illégale, laquelle ? » A tout hasard, je pointe la vitre passager, raté. C'est la vitre conducteur qui, selon le petit appareil de mesure ne laisse passer que 40 % de transparence seulement, contre 73 % pour sa voisine. « Une différence invisible à l'œil nu, c'est dire s'il n'y a pas de danger en termes de sécurité routière ! » explique le spécialiste, tout heureux de sa démonstration.

L'Association des professionnels du film pour vitrage (APFV) a déposé hier un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret qui interdira les vitres qui laissent passer moins de 70 % de luminosité à l'avant à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Le ministère de l'Intérieur avait pris cette décision au nom de la sécurité routière et pour pouvoir identifier les conducteurs et les passagers dans une période « où la menace terroriste est particulièrement élevée ». Des arguments incontestables. Mais selon l'avocat Remy Jousseau qui représente les pros de la vitre teintée, il y a « disproportion entre les mesures prises et l'objectif recherché » par l'Etat. « On aurait pu établir un seuil bien en deçà. A 35 ou 45 % ! » Le décret publié le 14 avril est



A l'œil nu, il n'est pas aisé de deviner le niveau de surteintage des vitres d'une voiture. Aussi les professionnels de ce secteur jugent la mesure disproportionnée.

bien sévère, il prévoit une amende de 135 € et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

### 2 millions de véhicules concernés

Votre voiture est-elle concernée ? Pas si elle sort directement d'usine : les constructeurs auto respectent déjà le seuil de 70 % pour des raisons commerciales (tous les véhicules construits en Chine ou en France sont ainsi identiques). En revanche, le film plastique, même le plus transparent, apposé sur une vitre fait souvent basculer la voiture hors la loi. On estime que 2 millions de véhicules roulent ainsi équipés de films. Pas uniquement les « kékés » qui pensent que des vitres surteintées font luxe, mais aussi des bons pères de famille qui veulent protéger leurs bambins des UV, de la chaleur ou pour limiter des agressions. « Beaucoup de femmes font installer des films antichocs en ville », précise Olivier Mulot, de l'association professionnelle.

Le décret, s'il est appliqué, imposera à tous les propriétaires de retirer les films des vitres avant. Comptez entre 80 et 200 € pour cette opération chez un professionnel. Les plus méticuleux pourront essayer de retirer seuls avec de l'ammoniaque ou un sèche-cheveux pour faire fondre la colle.

EMILIE TORGEMEN



## Croisière Italie Secrète • 8 jours / 7 nuits

Marseille - Florence - Rome - Naples - Messine - La Valette

Départs jusqu'au 2 juillet 2016

À partir de

**575€<sup>(1)</sup>**  
/pers

**L'ITALIE EN  
TOUT INCLUS !**

EXCURSION À POMPEÏ OFFERTE<sup>(2)</sup>  
GRATUIT POUR LES ENFANTS<sup>(3)</sup>



OFFRE  
SPÉCIALE SENIORS

À partir de  
**485€<sup>(4)</sup>**

OFFRE  
SPÉCIALE SUITES

À partir de  
**899€<sup>(5)</sup>**

Réservation avant le 1<sup>er</sup> juin

**LIBERTÉ • BEAUTÉ • BONHEUR**

Réservations dans votre Agence de Voyages ou sur

**0 811 70 10 01** Service 0,32 € / appel  
\* prix appel

[www.croisieresdefrance.com](http://www.croisieresdefrance.com)

(1) Prix en 6 pers sur les départs des 04.11.16, 25 juin et du 2 juillet 2016. (2) Excursion à Pompeï offerte pour toute réservation avant le 1<sup>er</sup> juin 2016 sur les départs des 04.11.16, 25 juin 2016 et du 2 juillet 2016. (3) Offre enfants gratuits, gratuite hors frais de service et d'administration pour tout enfant âgé de 2 à moins de 17 ans partageant la cabine de deux adultes. (4) Prix en 6 pers sur les départs des 04.11.16, 25 juin et sur le 2 juillet 2016 pour les clients de 60 ans et plus au moment de l'embarquement. Offre non rétroactive et valable dans la limite des stocks disponibles (120 cabines sur l'ensemble des départs concernés). (5) Offre spéciale suites : à partir de 899€/pers pour les départs du 4 et du 11 juin 2016. Les prix sont affichés en taux double, en catégorie Intérieure Découverte en format Tout inclus, taxes portuaires incluses hors frais de service et d'administration obligatoires (72€). Offres non rétroactives et valables dans la limite des stocks disponibles. Conditions de vente suivent la brochure 2015/2016 - 3<sup>ème</sup> édition, CDF - IM075120337 - Mai 2016.